

# Etude sur la Gouvernance de l'Eau Faisabilité d'un SAGE Adour aval

## Document de synthèse

### Version 3

Document de travail du mois d'avril 2013  
Validé en comité de pilotage le 26 avril 2013

**Etude menée de mai 2012 à mai 2013**  
Dans le cadre du partenariat entre les collectivités



avec la participation financière de





### **Historique de travail sur le document**

- **Version 1** : document de décembre 2012,  
présenté en comité de pilotage le 13 décembre 2012 ;
- **Version 2** : document de janvier 2013,  
présenté en réunion COPIL + syndicats le 31 janvier 2013
- **Version 3** : document d'avril 2013,  
présenté en comité de pilotage le 26 avril 2013
- Vers une version 4 en phase 2, selon modifications du rapport d'étude...

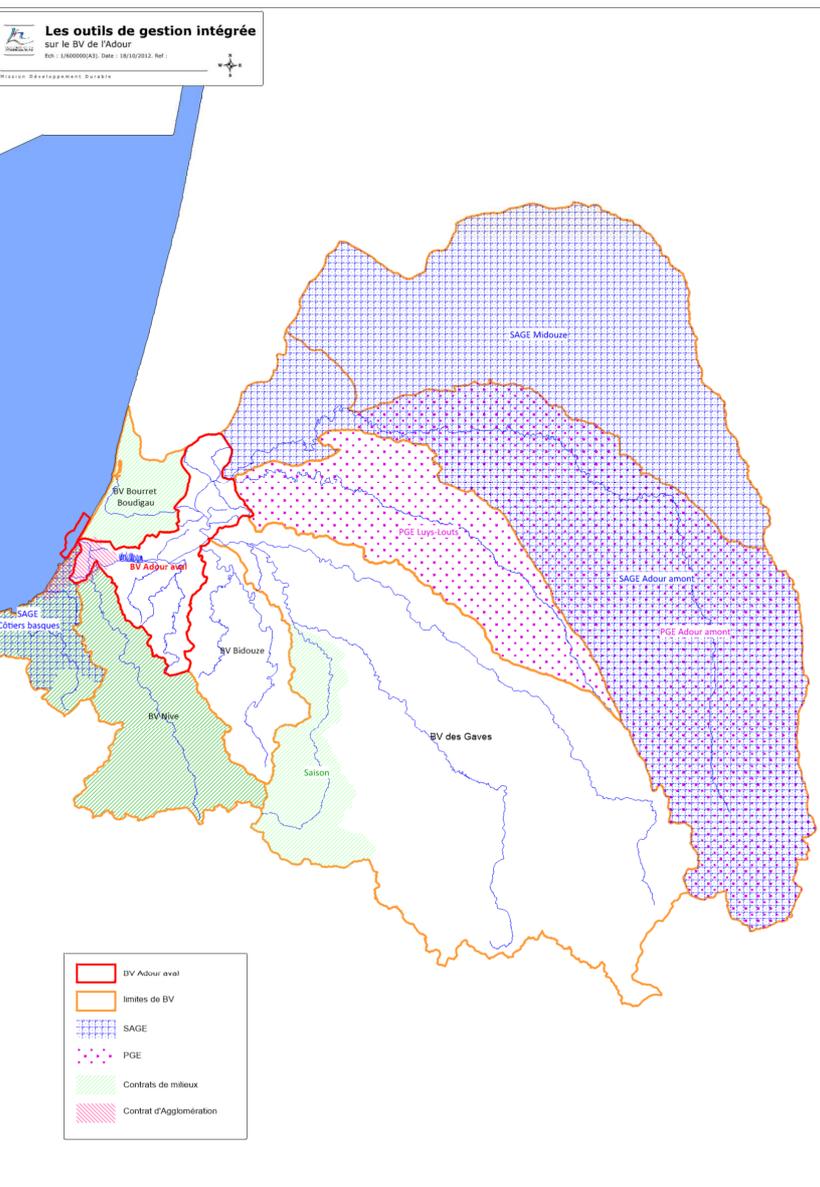
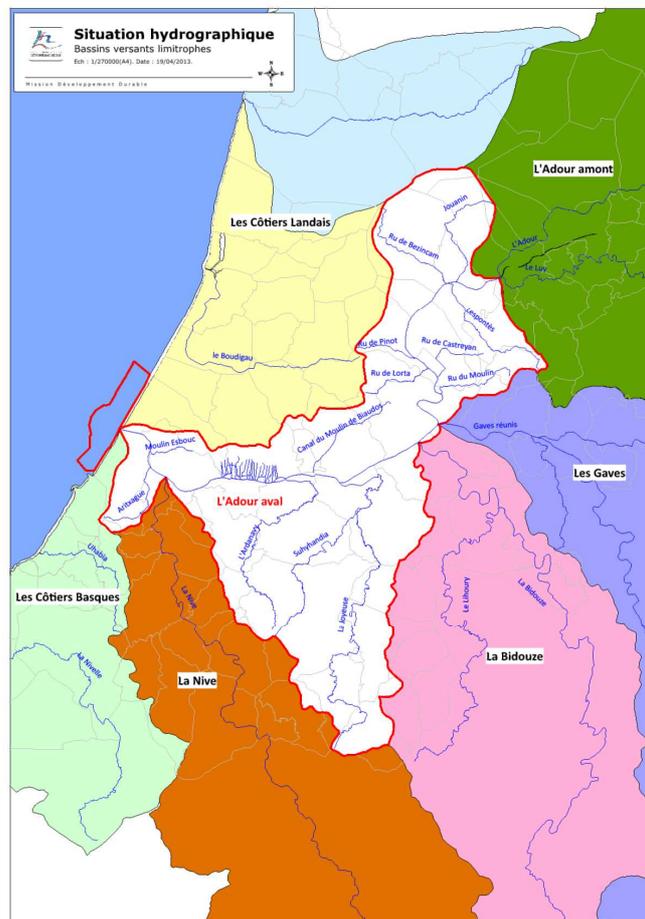
*Le détail des modifications intégrées entre chaque version peut être expliqué par l'animatrice de la démarche.*

## UN PERIMETRE D'ETUDE A DEUX ECHELLES

Un territoire « cœur d'étude » de 622 km<sup>2</sup> riche en milieux aquatiques

- L'estuaire soumis à la salinité et au balancement des marées
- 930 km de cours d'eau
- Quelques plans d'eau
- Les Barthes de l'Adour, lit majeur du fleuve
- Les autres zones humides
- Un littoral attrayant
- Des ressources en eaux souterraines

Une « zone d'influence » élargie à plusieurs bassins versants limitrophes (Adour amont, Gaves, Bidouze, Nive)



### La gestion intégrée de l'eau

3 SAGE : Adour amont, Midouze, Côtiers Basques

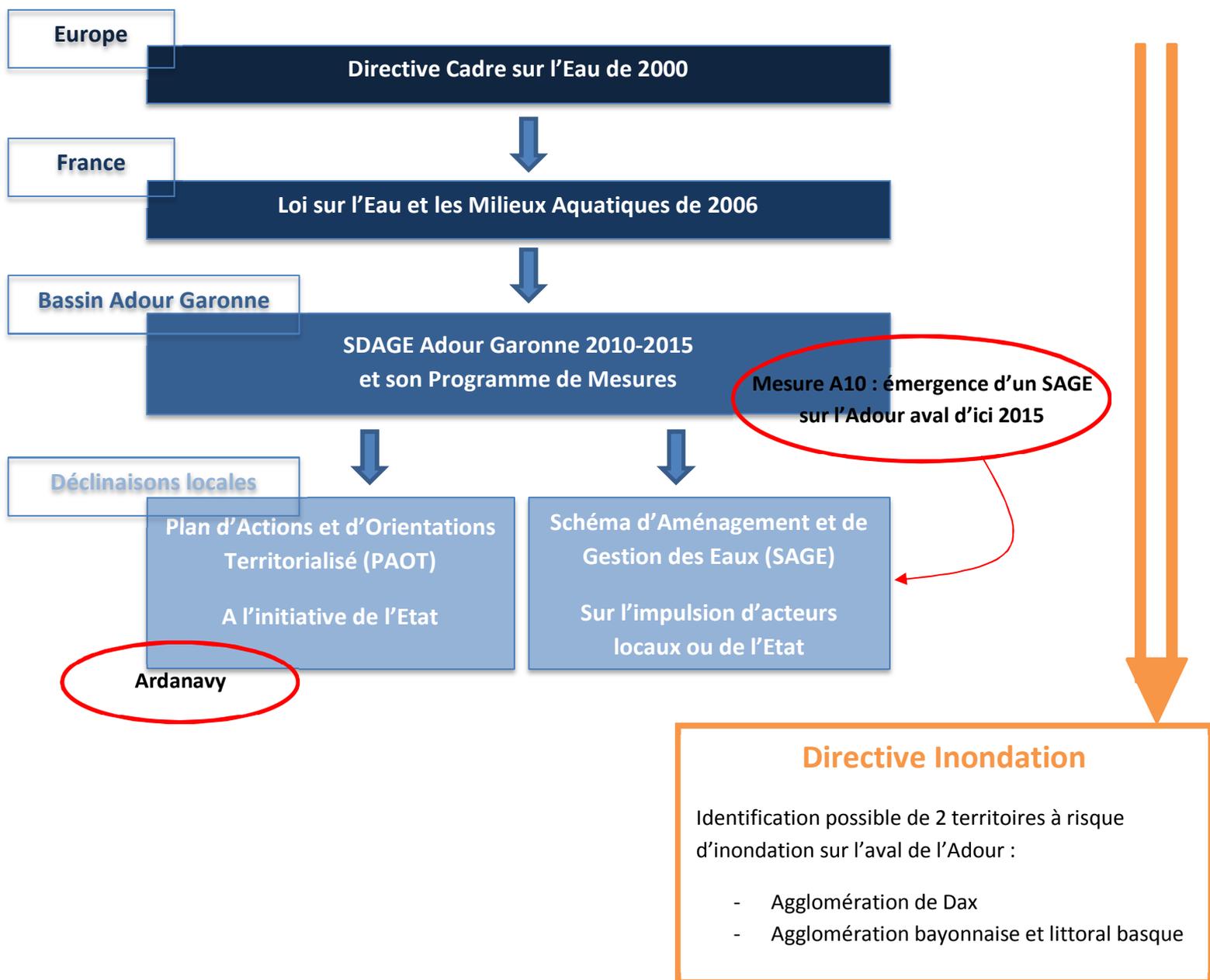
2 PGE : Adour amont, Luy et Louts

5 contrats de rivière ou de bassin : Saison, Nive, Nivelles, Uhabia, Bourret Boudigau

1 contrat d'agglomération : ACBA

1 démarche sur la Bidouze pilotée par l'Etat

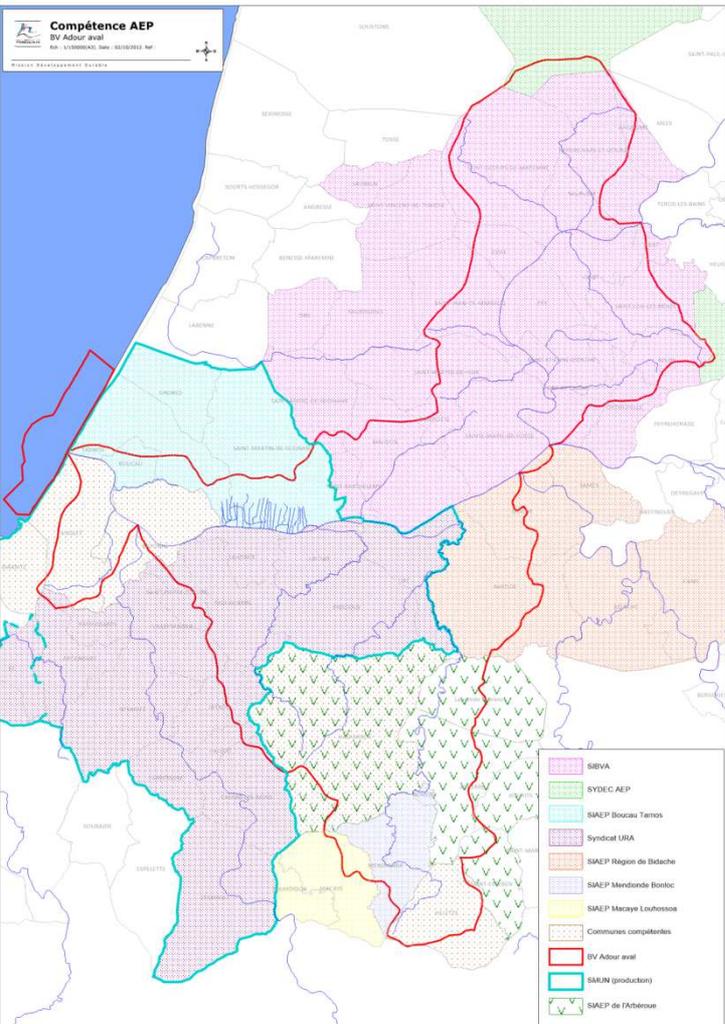
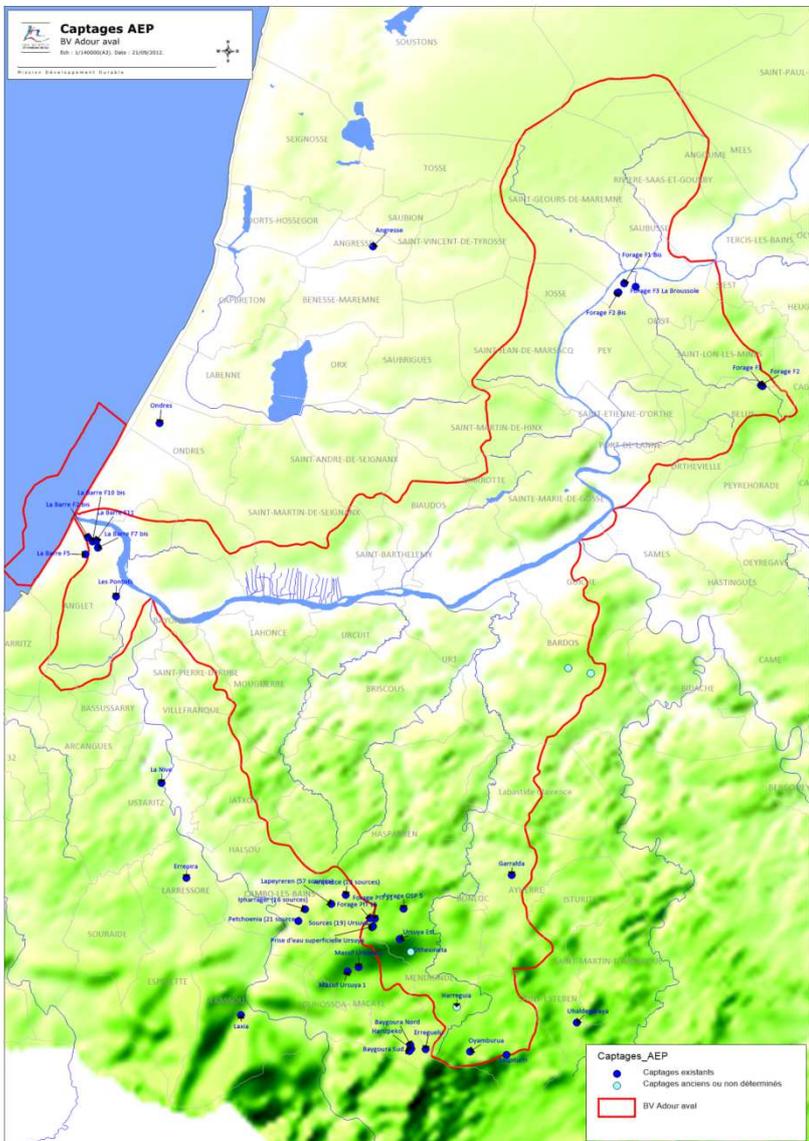
## Un contexte réglementaire en évolution



### 19 masses d'eau DCE sur l'Adour aval

code masse d'eau	nom masse d'eau	mefm	état écologique	état chimique	échéance bon état global	échéance bon état écologique	échéance bon état chimique
FRFRT6_1	Ruisseau de Jouanin	NON	bon	non classé	2015	2015	2015
FRFRT6_2	Ruisseau de Lespontès	NON	bon	non classé	2015	2015	2015
FRFRT6_3	Ruisseau de Bezincam	NON	bon	non classé	2015	2015	2015
FRFRT6_5	Ruisseau de Castreyan	NON	bon	non classé	2015	2015	2015
FRFRT6_6	Ruisseau du Moulin	NON	bon	non classé	2015	2015	2015
FRFRT6_7	Ruisseau de Lorta	NON	bon	non classé	2015	2015	2015
FRFRT6_8	Canal du Moulin de Biaudos	NON	bon	non classé	2015	2015	2015
FRFRT6_9	L'Ardanavy	NON	médiocre	non classé	2015	2015	2015
FRFRT7_1	Ruisseau du Moulin Esbouc	NON	bon	non classé	2015	2015	2015
FRFRT7_2	Ruisseau d'Aritxague	NON	mauvais	non classé	2021	2021	2015
FRFR455	La Joyeuse du confluent de la Bardolle (incluse) au confluent de l'Adour	NON	moyen	non classé	2021	2021	2015
FRFR455_1A	La Joyeuse du Garraldako Erreka à la Bardolle	NON	bon	non classé	2015	2015	2015
FRFR455_1B	La Joyeuse de sa source au Garraldako Erreka	NON	bon	non classé	2015	2015	2015
FRFR455_2	Ruisseau de Lartasso	NON	bon	non classé	2015	2015	2015
FRFR455_3	La Bardolle	NON	médiocre	non classé	2021	2021	2015
FRFR455_4	Ruisseau Suhyhandia	NON	bon	non classé	2015	2015	2015
FRFT06	Estuaire Adour Amont	NON	non classé	non classé	2021	2021	2021
FRFT07	Estuaire Adour Aval	OUI	bon	mauvais	2021	2021	2021
FRFC10	Panache de l'Adour	NON	non classé	non classé	2021	2015	2021

# ALIMENTATION EN EAU POTABLE



## Organisation des compétences :

- 1 usine de production majeure gérée par le SMUN
- 8 syndicats compétents
- 5 régies communales

## Localisation des captages :

- 20 captages dans le « cœur d'étude »
- 18 captages hors « cœur d'étude »
- Les populations desservies sont dans le BV ou en dehors

La qualité de l'eau distribuée est globalement bonne.

Le captage de la Nive représente un enjeu majeur car la ressource est prélevée en surface en grande quantité. C'est un captage « clé » qui alimente une population importante.

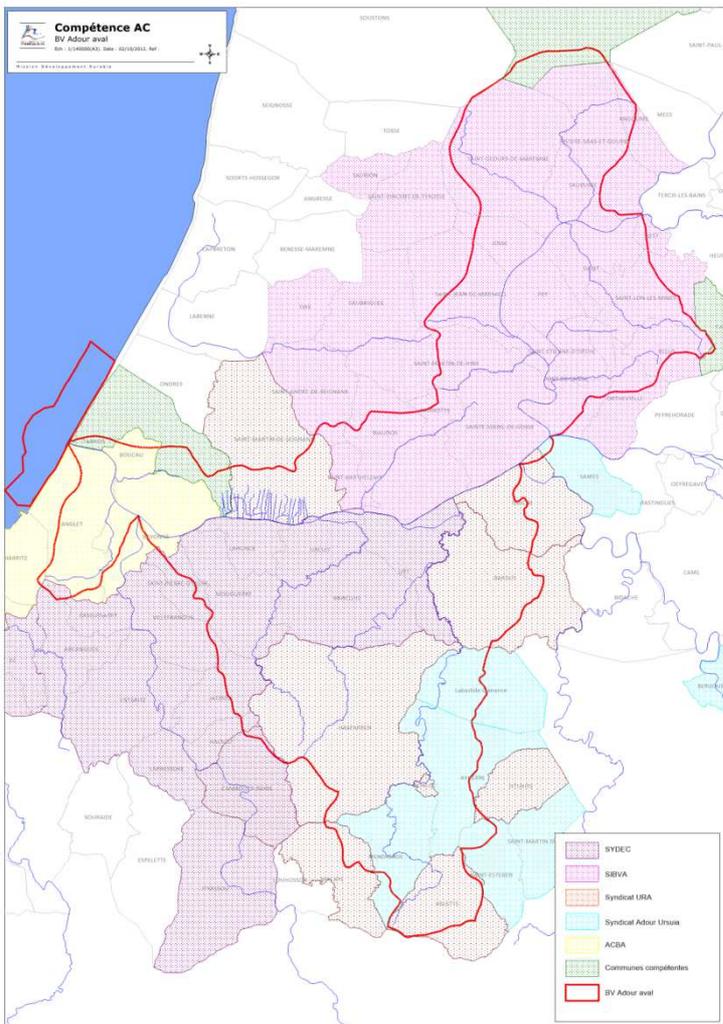
D'autres captages présentent des anomalies : présence de pesticides à Orist, intrusion saline supposée à Anglet...

Des démarches de sécurisation et d'interconnexions des réseaux ont été menées ou sont en projet. La recherche de ressources de secours ou de substitution est une préoccupation des collectivités, notamment pour anticiper les évolutions de la population. Il semblerait qu'il manque à ce jour un cadre commun global sur le territoire pour coordonner et rendre cohérentes les pratiques de toutes les maîtrises d'ouvrages.

## ENJEUX

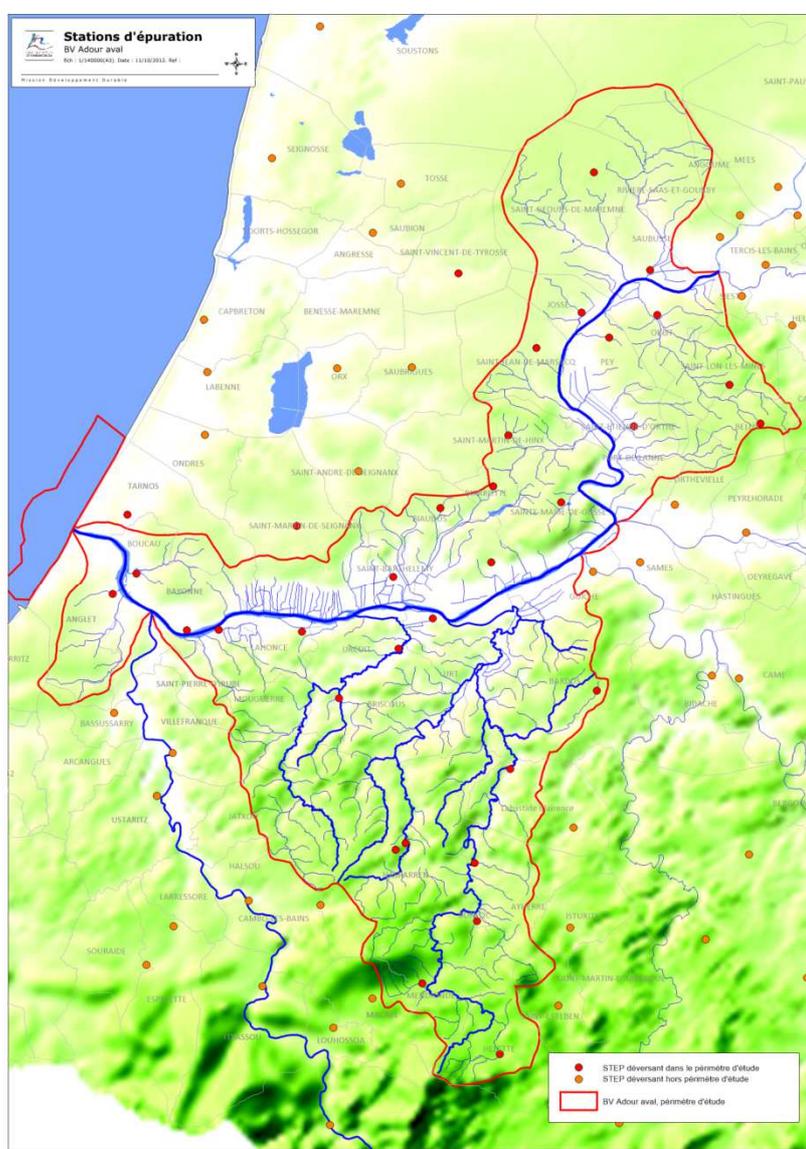
- Rationaliser l'organisation de la production et de la distribution de l'eau potable et centraliser l'information ;
- Mieux organiser la sécurisation/interconnexions des réseaux en ayant une vision globale et élargie du territoire ;
- Connaître et maîtriser la qualité de l'eau des ressources utilisées pour l'AEP ;
- Assurer l'alimentation en eau potable de la population croissante sur le bassin versant.
- Subvenir aux pointes de consommation estivales liées à la fréquentation touristique importante à l'aval du BV ;
- Adopter une vision prospective de long terme pour la recherche de ressources et la sécurisation des réseaux, en termes de quantité et de qualité de la ressource disponible.

# ASSAINISSEMENT COLLECTIF



## Organisation des compétences :

- 4 syndicats
- 1 agglomération compétente
- 11 communes en régie directe



## Localisation des stations d'épuration :

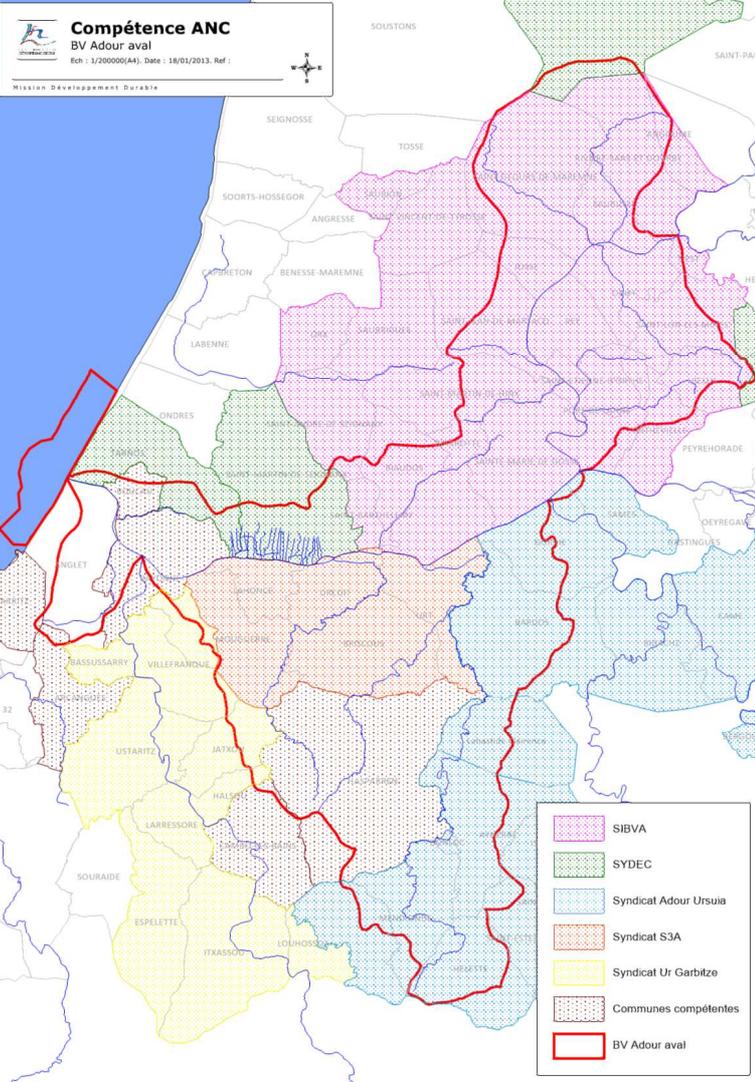
- 31 STEP dans le « cœur d'étude »
- 3 STEP hors « cœur d'étude » mais déversent dans l'Adour
- Les STEP des BV limitrophes à considérer

Le parc de STEP est globalement récent et en bon état. Toutes sont conformes à la directive ERU à l'exception de la STEP de Saint Lon les Mines mais pour laquelle des projets sont en cours.

- Déversements par temps de pluie : la situation est généralisée mais contrôlée et autorisée dans une certaine mesure (déversements autorisés pour la pluie mensuelle). Cependant une évolution de la pluie mensuelle est constatée depuis quelques années.
- Intrusion d'eaux claires parasites dans les réseaux : la situation est généralisée.
- Milieux récepteurs des rejets de STEP doivent pouvoir diluer correctement l'effluent. Sur certains secteurs du territoire, des difficultés existent.
- Assainissement collectif en zone de barthes : mise en œuvre et entretien complexe pour une efficacité limitée.

## ENJEUX

- Garantir le traitement de l'eau tout au long de l'année y compris pour les pics de fréquentation touristique en période estivale à l'aval du bassin ;
- Maîtriser les dysfonctionnements et assurer une collecte et un traitement suffisant pour permettre la pérennisation des autres usages ; notamment maîtriser les rejets par temps de pluie sur les secteurs sensibles pour éviter la concurrence avec la pratique de la baignade à l'aval ;
- Améliorer les équipements et le traitement pour maintenir la qualité des milieux naturels et la vie aquatique ;
- Avoir une vision prospective pour anticiper les besoins futurs en capacité à la fois de collecte et d'épuration liés à l'augmentation de la population.



## Organisation des compétences :

- 5 syndicats
- 4 communes en régie directe

L'impact sur les milieux aquatiques est fonction de la conformité des systèmes, mais également et surtout de leur densité dans l'espace et de leur proximité avec les réseaux aquatiques superficiels. Le cumul de rejets individuels peut générer une pollution diffuse vers les milieux aquatiques.

Une difficulté rencontrée par les syndicats est la possibilité de disposer de leviers pour faire effectivement réaliser les réhabilitations des systèmes non conformes par les particuliers. L'obligation réglementaire existe.

## ENJEUX

- Couvrir l'intégralité du territoire de SPANC ;
- Homogénéiser les pratiques des SPANC (fréquence des contrôles, compétences, traitement des matières vidangées, etc.) ;
- Adapter l'urbanisme aux possibilités de développement de l'assainissement ; associer en particulier les SPANC aux réflexions sur l'urbanisme ;
- Poursuivre la sensibilisation auprès des particuliers menée par les syndicats pour inciter à la réhabilitation des systèmes d'assainissement individuels non conformes ;
- Mieux connaître l'impact global de l'ANC à l'échelle du BV en prenant en compte la conformité des systèmes mais aussi leur localisation par rapport aux milieux aquatiques, leur densité dans l'espace, etc... ; évaluer cet impact vis-à-vis des autres usages existants ou sur les milieux naturels.

# AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

## Organisation des compétences :

- 4 SCOT portés par 3 intercommunalités et 1 syndicat dédié
- Compétence des communes pour leur PLU exceptée la compétence ACBA sur l'aval

## Prise en compte de l'eau dans les PLU :

- Consultation et avis des syndicats compétents dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des PLU ;
- Zonages d'assainissement collectif / non collectif obligatoires ;
- Mise en place éventuelle d'un schéma directeur d'assainissement qui apporte plus de prescriptions.

## Prise en compte de l'eau dans les SCOT :

- Trame Verte et Bleue détaillée ;
- Autres thématiques de l'eau généralement moins approfondies ;
- Certaines préconisations sur l'habitat et l'urbanisation ont des effets positifs indirects sur l'eau (densification habitat, etc.).



## Thématique en lien avec de nombreux autres sujets :

- La question des inondations : le lien avec l'aménagement du territoire est très étroit. La gestion du risque est en effet directement liée à la présence d'enjeux économiques ou de biens et de personnes exposés à ce risque.
- L'assainissement et l'eau potable : ces enjeux doivent être étroitement pris en compte dans les questions de l'aménagement du territoire.

## ENJEUX

- la prise en compte de l'eau sous les aspects AEP, assainissement, gestion du pluvial, n'est pas généralisée dans les documents d'urbanisme. De même, la prise en compte des milieux naturels aquatiques et humides et de leur préservation n'est pas systématique dans les documents d'urbanisme.
- La Vision des SCOT dans le domaine de l'eau semble pouvoir être complétée et approfondie.
- La prise en compte des risques liés à la proximité de l'eau doit évoluer dans le cadre d'un nouveau contexte réglementaire (cf. paragraphe inondations).
- En lien avec le point évoqué ci-dessus, la prise en compte du changement climatique doit commencer à s'immiscer progressivement dans les questions d'aménagement du territoire.
- Une fréquentation de plus en plus importante semble exister dans la vallée de l'Adour, ce qui pourrait traduire une attente sociale de réinvestissement de ce territoire et de ces milieux. Ceci pourrait représenter une réelle opportunité en termes d'aménagement du territoire mais qui doit être anticipée et réfléchi dès à présent.

# L'AGRICULTURE

## Présentation générale

L'agriculture est une activité importante et répandue sur le territoire, qui a forgé les paysages et une identité forte autour de l'Adour et dans le piémont Pyrénéen. L'activité agricole observe une légère baisse depuis les années 80.

Dans les grandes lignes, on peut observer sur le territoire d'étude trois « paysages » agricoles :

- Un paysage en vallée de l'Adour dominé par de grandes cultures de maïs et de céréales. L'élevage de volailles est important en nombre de têtes mais concerne peu de SAU. On rencontre aussi quelques surfaces dédiées à d'autres cultures, le kiwi par exemple.
- Le paysage basque dans le piémont pyrénéen est plus orienté vers l'élevage, majoritairement de brebis. On rencontre donc de grandes proportions de prairies et pâtures. Les cultures existent en plus faible proportion.
- A noter par ailleurs que des pratiques agricoles spécifiques caractérisent les zones de barthes de l'Adour, notamment les barthes dites « traditionnelles » et constituent un troisième paysage agricole spécifique du territoire.

## Impacts potentiels sur l'eau

Compte tenu des deux orientations agricoles principales du territoire, les impacts potentiels sur l'eau peuvent être envisagés :

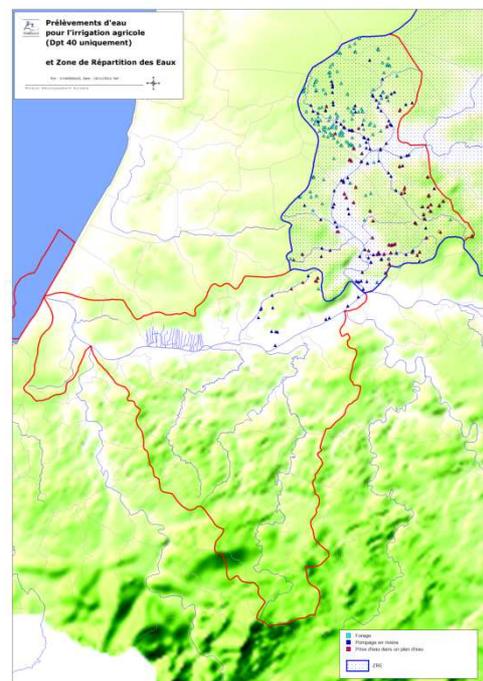
- Maïsiculture : eutrophisation par enrichissement en N et P, contamination des eaux superficielles et souterraines par les produits phytosanitaires, problème de quantité de ressource disponible et concurrence avec d'autres usages ou le fonctionnement des milieux naturels, apports importants de matières en suspension dans les cours d'eau par lessivage des sols agricoles non couverts hors période d'exploitation.
- Elevage : eutrophisation des eaux par enrichissement en N et P ; contamination bactériologique de l'eau des cours d'eau.

## Agriculture irriguée

Les prélèvements d'eau pour l'irrigation des cultures, sont essentiellement concentrés sur l'amont du territoire d'étude, où sont pratiquées de grandes cultures, et notamment du maïs. Des prélèvements existent ailleurs sur le bassin mais de manière ponctuelle.

Les volumes prélevés en 2012 s'élèvent à près de 7,6 millions de mètres cube sur la partie landaise (données 2012 DDTM40), dont 3,4 Mm<sup>3</sup> en rivières, 3 Mm<sup>3</sup> en nappes et 1,2 Mm<sup>3</sup> en réservoirs. Pour le côté basque, il existe très peu d'irrigation.

L'amont du périmètre d'étude jusqu'à la confluence avec les Gaves est classé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE). Ce sont des zones où sont constatées une insuffisance, autre qu'exceptionnelle des ressources par rapport aux besoins. Ceci témoigne de la fragilité possible de l'équilibre entre les besoins et ressources disponibles sur ce secteur.



## ENJEUX

- Les impacts potentiels des pratiques agricoles sur la qualité de l'eau devraient être mieux connus et maîtrisés. Il convient notamment de s'assurer que la pratique d'autres usages nécessitant une qualité d'eau convenable (AEP, loisirs nautiques) ne soit pas mise en péril ;
- Il conviendrait également de vérifier en termes de quantité d'eau disponible les concurrences éventuelles entre usages ou avec le bon fonctionnement des milieux naturels.
- A l'exemple de l'animation qui est menée sur le site Natura 2000 des barthes de l'Adour, il serait exemplaire de généraliser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, dans les autres sites Natura 2000 et au-delà.

# L'ACTIVITE INDUSTRIELLE



## Les établissements potentiellement impactants pour l'eau

- 19 établissements redevables à l'Agence de l'Eau pour les prélèvements ou les rejets
- 20 ICPE soumises à autorisation ayant des rejets dans l'eau

L'activité des établissements est variée :

- L'agroalimentaire est une activité dominante
- La construction aéronautique et spatiale est importante
- La sidérurgie
- Produits azotés et engrais
- Etc.

Les prélèvements en eau pour les besoins industriels s'élèvent à 1,13 millions de m<sup>3</sup> en 2010, tous effectués en nappe phréatique.

Les rejets industriels peuvent être variés selon l'activité : matière organique azotée et phosphorée, matière en suspension, substances toxiques inhibitrices, métaux lourds, etc.

## La zone industrielle portuaire du Port de Bayonne

Elle concentre l'enjeu industriel du territoire d'étude. C'est un secteur économique dynamique qui génère 800 emplois directs et 3200 emplois indirects. Le port de Bayonne est le 9<sup>ème</sup> port français.

Le Port bénéficie d'une triple certification Qualité, Sécurité et Environnement.

L'activité portuaire nécessite un dragage régulier du chenal de l'Adour pour maintenir le tirant d'eau nécessaire à la navigation.

Le port de Bayonne présente la particularité d'être inscrit en contexte urbain. Il est implanté sur les communes de Tarnos, Boucau, Bayonne et Anglet. Des nuisances sont ressenties par les populations riveraines. La question des risques pour certaines activités peut aussi se poser. La mise en place d'une stratégie de co-développement Port-villes serait intéressante.

Le S3PI est une instance de concertation qui traite des questions liées aux risques industriels. C'est une instance participative qui réunit collectivités, industriels, associations et usagers, Etat.

De nombreuses activités artisanales, commerciales, de service, etc. sont pratiquées sur les territoires par de nombreuses PME ou TPE. Il est aujourd'hui reconnu la notion de pollution diffuse, potentiellement émise par la multiplication et le cumul de ces petites activités. Cette situation est mal connue sur le territoire d'étude.

## ENJEUX

- Connaissance et gestion des pollutions industrielles émises sur le territoire ;
- Connaissance des pollutions d'origine industrielle émises par les bassins versants limitrophes (cf. partie qualité de l'eau) ;
- Connaissance des activités artisanales implantées (commerce, services, TPE, PME, etc.) et leurs impacts potentiels sur l'eau ;
- Adopter une vision globale du développement du port partagée avec les collectivités riveraines et prenant toujours mieux en compte les questions environnementales.

## LA PECHE PROFESSIONNELLE

Marins pêcheurs et pêcheurs professionnels en eau douce exercent dans l'Adour. La pêche professionnelle exploite principalement les poissons migrateurs.

L'activité est en difficulté. On observe ces dernières années une baisse marquée des effectifs de pêcheurs professionnels. Ceci est principalement lié à l'état préoccupant des populations de poissons exploités, donc à la baisse des licences de pêche attribuées.

Depuis 2011, un taux anormalement élevé de PCB, ou pyralène, a été relevé dans l'Adour. La consommation et la commercialisation de six poissons, dont l'anguille, sont désormais interdites par un arrêté inter préfectoral du 31 juillet 2011 (Pyrénées Atlantiques, Landes et Hautes Pyrénées) sur l'Adour en aval de la confluence avec les gaves jusqu'à l'embouchure, le Gave de Pau et les Gaves réunis.

### ENJEUX

- La pêche est pratiquée de longue date sur l'Adour et a forgé une identité spécifique sur le territoire. L'activité professionnelle est globalement en difficulté sur le fleuve. Il conviendrait de pouvoir adopter une vision prospective, avec les partenaires compétents, sur le devenir de la pêche sur l'Adour
- Il apparaît nécessaire de maintenir une qualité d'eau suffisante ne compromettant pas ou permettant de rétablir l'activité de pêche professionnelle sur l'Adour et la commercialisation des captures (lien avec les PCB notamment). Cette question nécessite une réflexion qui va au-delà du territoire d'étude puisque la contamination aux PCB semble provenir du bassin versant des Gaves.

## TOURISME ET LOISIRS

Le territoire représente un attrait touristique varié : zone littorale à l'aval, intérieur de la vallée de l'Adour. Un certain nombre d'activités de loisirs pratiquées à l'année ou plus saisonnières liées au tourisme existent sur le territoire d'étude. Elles sont en lien avec le patrimoine et l'identité culturelle locale.

- Pêche de loisir
- Chasse
- Activités nautiques sur l'Adour : croisières fluviales, aviron, navigation, loisirs motorisés...
- Baignade et surf à l'aval
- Thermalisme

Toutes ces activités représentent un enjeu économique important, en particulier sur l'aval du secteur d'étude. La pratique de la plupart de ces activités est dépendante d'une qualité d'eau suffisante.

### ENJEUX

- Maintenir ou restaurer une qualité d'eau suffisante pour la pratique des activités de loisirs ; en particulier, vérifier qu'il n'existe pas de concurrence majeure en termes de qualité de l'eau entre la pratique des activités de loisirs et les autres usages de l'eau (agriculture, industrie, assainissement, etc.) ; maîtriser les éventuelles pollutions problématiques ;
- Mettre en évidence et encourager les projets culturels et de patrimoine autour de l'eau sur ce territoire

## QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES

De nombreux réseaux de suivis de la qualité des eaux existent sur le territoire d'étude : réseaux de suivi des eaux douces, des eaux de transition, des eaux de baignade, travail de l'observatoire de l'estuaire de l'Adour, etc.

Des données de qualité existent pour chaque point suivi. L'apport en termes de qualité d'eau des bassins versant limitrophes peut être approché par l'analyse de certains points suivis à l'aval de ces bassins.

L'analyse de données de qualité d'eau doit être prudente. Les conclusions générales et les enjeux qui semblent se dégager devront être confirmés.

Par ailleurs, de nombreuses études ont été menées sur ce territoire sur la thématique de la qualité de l'eau.

### Conclusions générales :

- Les données de suivi DCE montrent des dégradations chroniques et importantes, qui semblent être généralisées sur le bassin, pour la bactériologie, les matières azotées et phosphorées.
- Concernant la bactériologie, un enjeu important existe vis-à-vis notamment de l'usage eau de baignade à l'aval du territoire. Les apports locaux sur l'estuaire semblent prépondérants en période de débit d'étiage ou moyen pour la dégradation de la qualité sur la côte. Cependant, les apports du bassin versant plus en amont peuvent devenir majoritaires pour des débits du fleuve soutenus. Il est mis en évidence que l'influence du panache de l'Adour est prépondérante sur les plages les plus proches au Sud de l'embouchure. Elle diminue progressivement en s'éloignant de l'estuaire.
- Il semble exister une contamination métallique par le Mercure notamment, mais aussi le cuivre et le Zinc, dont l'origine doit être précisée.
- Une contamination par les TBT trouve son origine dans l'estuaire lui-même, liée à l'utilisation d'une peinture anti moisissures sur les coques de bateaux. Cette contamination induit une qualité d'eau mauvaise dans l'estuaire.
- Les PCB doivent aussi être suivis. Leur présence n'est pas mise en évidence de manière très problématique par les suivis DCE mais des concentrations importantes sont relevées dans le sédiment et les organismes vivants de l'estuaire (rapport IFREMER).
- La qualité vis-à-vis des pesticides doit être suivie. Les données DCE ne mettent pas en évidence une dégradation récurrente mais les rapports de l'IFREMER font état d'un bruit de fond en pesticides sur l'estuaire.
- Concernant les micropolluants (HAP, PCB, métaux, pesticides), leur présence en aval du territoire semble provenir majoritairement de l'amont du bassin versant et non pas de rejets locaux. Parmi toutes les rivières du bassin, les gaves jouent un rôle majeur dans l'apport de ces éléments (débit élevé donc flux de contaminant important).

### ENJEUX

- Il convient d'améliorer la connaissance sur les pollutions (notamment en termes de flux plutôt que de concentrations) et leurs origines pour mieux connaître la qualité générale des eaux sur le bassin versant Adour aval ;
- Une analyse précise doit être menée pour identifier d'éventuelles concurrences entre usages en lien avec la qualité de l'eau. Il convient de s'assurer que certaines pollutions ne mettent pas en péril la pratique de certains usages (AEP, baignade, pêche, etc.) ou le bon fonctionnement naturel des milieux et de la vie aquatique ;
- Il est nécessaire de recenser les pollutions émises sur le bassin versant Adour aval lui-même sur lesquelles il peut être possible d'intervenir localement. L'ensemble des partenaires pourrait dialoguer pour trouver les solutions pertinentes, efficaces et soutenables sur le territoire pour améliorer les situations critiques identifiées ;
- Sur ce territoire à l'aval d'un bassin versant très conséquent, il est nécessaire d'identifier et de mettre en exergue les pollutions que le territoire subit en provenance de bassins versants limitrophes qui ne font pas partie directement du territoire d'étude et sur lesquelles les autorités locales ne pourront pas nécessairement agir.

# LES INONDATIONS

## Un phénomène historique connu

Les inondations sont des phénomènes caractéristiques sur le territoire d'étude, qui ont forgé les milieux et la culture locale. De nombreuses inondations ont eu lieu dans l'histoire du fleuve.

Les inondations de l'Adour sont souvent liées à la concomitance de plusieurs évènements : débits importants du fleuve et de ses affluents et gros coefficients de marée ou situation de tempête en mer.

Les inondations des affluents peuvent être différentes de celles de l'Adour, potentiellement plus rapides et destructrices dans les zones de piémont en amont des bassins versants.

## La gestion du risque :

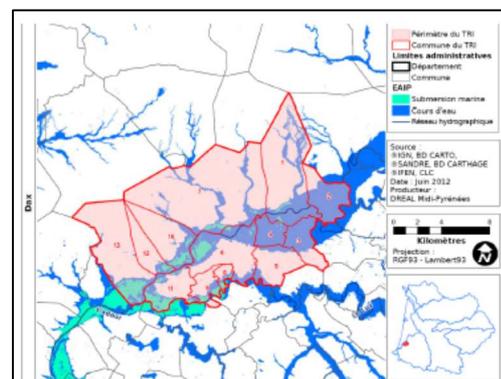
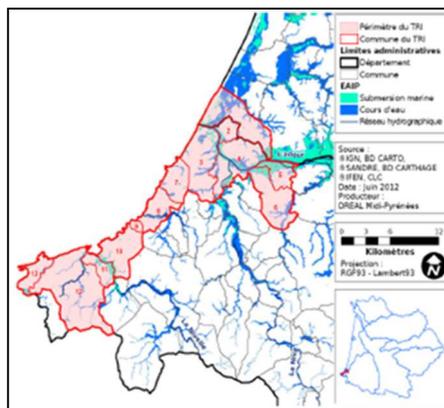
- au niveau du bassin Adour Garonne : le service de prévision des crues (SPC) surveille les précipitations et les niveaux des cours d'eau sur un certain nombre de stations sur le bassin de l'Adour. Il a également pour mission principale l'annonce des crues mais doit aussi créer sur le bassin versant un pôle de compétences capable de passer de l'annonce à la prévision ;
- au niveau local : 16 communes riveraines de l'Adour sont dotées d'un PPRi. Les cartographies des PPRi sont opposables et sont retranscrites dans les documents d'urbanisme ;
- la question de la gestion des inondations doit être mise en lien avec la question de la propriété et de la gestion des digues de l'Adour.

## La directive Inondation :

Une nouvelle réglementation (directive Inondation) est en cours de mise en application au niveau national et concerne le territoire Adour aval. En effet, 2 territoires à risque important d'inondation (TRI) ont été arrêtés par le Préfet de bassin autour du périmètre Adour aval : le TRI de Dax et le TRI Côtiers Basques.

Pour chaque TRI, une stratégie locale de gestion des inondations et de réduction des conséquences négatives doit être mise en place par les collectivités locales concernées.

Cette directive refond la politique de gestion et de prévention des inondations. Elle introduit également la question de la submersion marine.



## ENJEUX

- La question de la propriété et de la gestion des digues de l'Adour semble être un éclaircissement nécessaire préalable à toute réflexion sur la gestion des inondations. ;
- La prise en compte des risques liés à la proximité de l'eau doit évoluer dans le cadre d'un nouveau contexte réglementaire. La question des inondations va être incontournable sur l'Adour aval dans le cadre de la déclinaison de la directive européenne. De plus, cette directive introduit la notion de submersion marine en plus de l'aléa habituel inondation ;
- En lien avec le point évoqué ci-dessus, la prise en compte du changement climatique doit commencer à s'immiscer progressivement dans les questions d'aménagement du territoire.

## MILIEUX ET BIODIVERSITE

Les milieux aquatiques sont très nombreux et remarquablement variés sur ce territoire. Cette grande diversité confère au territoire une extrême richesse en termes d'habitats, d'espèces mais aussi de paysages. L'eau et ses milieux ont aussi construit une histoire et une culture singulières.

### Inventaires et protection de sites naturels :

Ils sont presque exclusivement liés à un milieu aquatique ou humide. On compte 24 ZNIEFF, 1 ZICO, 6 sites Natura 2000, 1 APPB, Les espaces naturels sensibles, 12 sites remarquables classés ou inscrits...

### Les cours d'eau :

On compte plusieurs structures compétentes sur les cours d'eau dont :

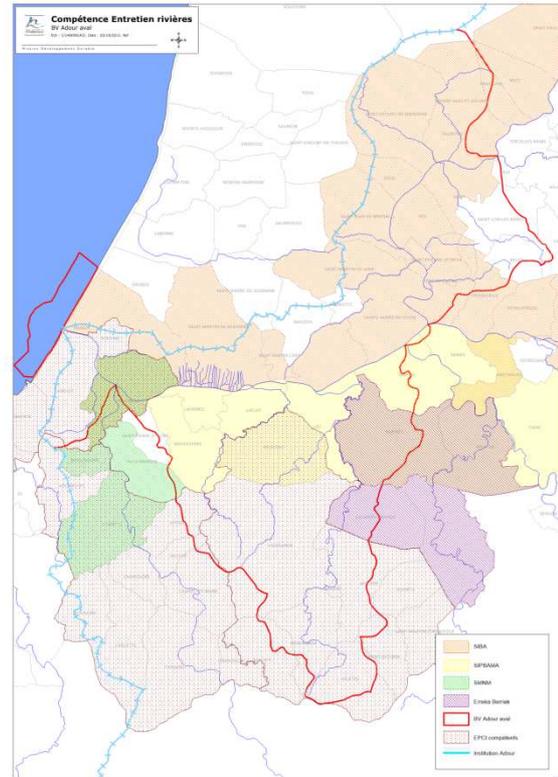
- 3 syndicats de rivières
- 3 communautés de communes ou d'agglomération
- L'Institution Adour
- Les associations de propriétaires dans les barthes

On a donc globalement une bonne couverture du territoire en Moa compétente mais certains linéaires restent non gérés.

4 typologies de cours d'eau différents :

- fleuve Adour « colonne vertébrale » du territoire ; entité « estuaire »
- petits affluents des barthes de l'Adour, lit majeur du fleuve
- affluents en provenance du piémont pyrénéen (Aran, Ardanavy)
- cours d'eau en contexte urbain

Des problématiques de gestion générales : ripisylve, espèces envahissantes, fonctionnement dynamique du cours d'eau (érosion, sédimentation, etc.) ouvrages, pratiques sur le bassin versant, populations piscicoles, gestion des digues de l'Adour...



### La continuité écologique :

La question de la continuité écologique est encadrée par la réglementation. De plus, certains projets visant la restauration de la continuité écologique existent sur le territoire d'étude. Malgré tout, la problématique est importante.

La connaissance sur les ouvrages existants sur le territoire d'étude n'est pas exhaustive. Il existe des ouvrages transversaux dans les cours d'eau mais aussi de très nombreux ouvrages déconnectant l'Adour de son lit majeur et des barthes.

La situation globale des populations de poissons migrateurs est préoccupante, voire critique pour certaines espèces (alose et anguille notamment).

L'enjeu sur le territoire d'étude est lié à la pêche, mais concerne aussi les habitats disponibles pour l'anguille en lit majeur dans les barthes, et les zones de reproduction ou de vie potentiellement présentes sur les grands affluents (Aran et Ardanavy).

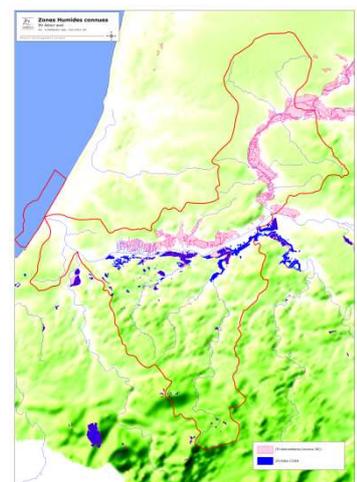
### Les zones humides :

Les zones humides remplissent de nombreuses fonctions : épuration de l'eau, régulation hydrologique (crue, étiage), réservoir de biodiversité, fonction sociale, paysagère et touristique...

La connaissance des zones humides n'est que partielle sur le bassin Adour aval. Pourtant ce territoire en est potentiellement très riche : barthes, prairies humides, tourbières, etc.

Il n'existe pas de structures de gestion spécifique pour les zones humides au même titre qu'il existe par exemple des syndicats de rivières.

Certaines Moa mènent tout de même des projets en faveur des ZH mais restent assez ponctuels.



## ENJEUX

- Adopter une vision globale élargie pour une **gestion cohérente des cours d'eau** ; s'assurer en particulier de la couverture de l'intégralité des linéaires de cours d'eau par une structure compétente active ;
- La question des **inondations** est à traiter à une échelle élargie, en lien avec les pratiques de gestion (gestion des digues de l'Adour notamment), avec l'aménagement du territoire et avec le nouveau cadre réglementaire en cours de mise en place (directive inondation) ;
- Inciter la mise en place des documents d'objectifs des sites **Natura 2000** non élaborés à ce jour ;
- La question des **espèces envahissantes** est généralisée sur le bassin Adour aval. Il pourrait être intéressant de mettre en place une plateforme d'échange entre opérateurs pour essayer de mener des actions cohérentes, collectives et efficaces ;
- La **continuité écologique** est un enjeu phare sur ce territoire de transit et d'accueil de poissons migrateurs. Il conviendrait de compléter ou centraliser les connaissances sur les problématiques de continuité écologique et d'adopter une vision globale une mise en œuvre cohérente et concertée des actions de restauration ;
- Il pourrait être intéressant d'engager une réflexion sur **l'entité « estuaire »** sur ce territoire. Cette entité nécessite en effet une réflexion adaptée pour considérer son fonctionnement particulier, et notamment pour essayer de l'améliorer, de le valoriser, compte tenu des richesses écologiques qu'il peut représenter ;
- La connaissance des **zones humides** n'est pas complète sur le territoire. Il conviendrait de compléter les informations et de les mettre en parallèle avec les enjeux existants sur le territoire (inondation, AEP, biodiversité...) au vu des rôles que les zones humides peuvent remplir. Cette question semble être centrale sur ce territoire riche en zones humides, qui ont par ailleurs une place forte dans les paysages et la culture locale

